



n° 170
25 mars
2016

Pages 4197
à 4204

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	4199
Arrêté n° 2016-220 du 22 mars 2016 portant recevabilité des candidatures à la présidence de l'Université de La Rochelle.....	4199
Arrêté n° 2016-216 du 17 mars 2016 portant organisation de l'élection du (de la) directeur(rice) du conseil du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation de l'Université de La Rochelle.....	4200

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2016-220 du 22 mars 2016 portant recevabilité des candidatures à la présidence de l'Université de La Rochelle

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu l'arrêté n° 2016-209 du 17 mars 2016 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers, au conseil d'administration, à la commission de la recherche, et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle de l'Université de La Rochelle (scrutin du 15 mars 2016),
- Vu l'arrêté n° 2016-31 du 15 janvier 2016 relatif à l'élection du président de l'Université de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1

Sont déclarées recevables pour l'élection à la présidence de l'université de La Rochelle, les candidatures suivantes :

- **Monsieur Mathias TRANCHANT**
- **Monsieur Jean-Marc OGIER**

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché dans les locaux universitaires et mis en ligne sur l'ENT de l'Université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 22 mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias Tranchant

**Arrêté n° 2016-216 du 17 mars 2016 portant organisation de l'élection du (de la) directeur(rice)
du conseil du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation de
l'Université de La Rochelle**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle n° 2015-11-02-4-3 portant création d'un conseil des formations MEEF (FLASH – PST) à l'Université de La Rochelle,
- Vu les statuts du conseil du MEEF,

ARRÊTE

Article 1 – Date du scrutin

Le scrutin pour l'élection du directeur du conseil du MEEF est fixé au 02 mai 2016, au cours de la séance du conseil du MEEF convoqué à cette date.

Article 2 – Candidatures

2.1 – Éligibilité

Le directeur du conseil du MEEF est choisi parmi les enseignants qui relèvent du périmètre de compétence du MEEF au sein des UFR concernées. Le directeur est élu par le conseil du MEEF pour une durée de quatre ans.

2.2 – Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Les déclarations de candidature sont exprimées par écrit (*Cf. formulaire de déclaration de candidature en annexe 2*).

Les candidatures doivent être parvenues par lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) ou déposées contre accusé de réception avant le 14 avril 2016 17 heures, délai de rigueur.

Les candidatures seront adressées ou déposées à l'adresse suivante :

Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines

Mme la Responsable scolarité du département SHS et de la filière métiers de l'enseignement

1 parvis Fernand Braudel

17042 La Rochelle

Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Aucune candidature ne sera admise après cette date, pour quelque motif que ce soit.

Article 3 – Mode de scrutin

Le directeur est élu au scrutin majoritaire à deux tours. La majorité absolue des suffrages exprimés est requise lors du premier tour de scrutin ; au second tour, le directeur est élu à la majorité relative des suffrages exprimés.

Article 4 – Modalités de Vote

Le scrutin a lieu à bulletin secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire. Le bulletin de vote sera placé dans l'enveloppe réservée à cet effet. Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Le bulletin n'est introduit dans l'urne qu'après émargement de la liste électorale.

Le vote par procuration est autorisé.

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Le formulaire de procuration (*annexe 3*) doit être remis par le mandataire au bureau de vote au moment du vote.

Article 5 - Dépouillement

Le dépouillement du scrutin a lieu au sein du conseil immédiatement après le vote.

A l'issue des opérations électorales, la Responsable scolarité du département SHS et de la filière métiers de l'enseignement dresse un procès-verbal de dépouillement qui est remis au président de l'université.

Article 6 - Résultats

Les résultats des élections seront proclamés à l'issue du scrutin.

Article 17 - Publicité

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Annexes :

- 1 - Calendrier des opérations électorales*
 - 2 - Déclaration individuelle de candidature*
 - 5 - Procuration*
-

Annexe 1

CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

DATE	HEURE	OPÉRATIONS
14 avril 2016	16h30	Date limite de réception des candidatures
À partir du 15 avril 2016		Affichage des candidatures
02 mai 2016	17h00	Déroulement du scrutin
02 mai 2016	à partir de 18h00	Dépouillement
02 mai 2016		Proclamation des résultats

Annexe 2

Conseil du MEEF : Élection du (de la) directeur(rice)

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Cette déclaration individuelle n'est valable que signée

Je soussigné(e),

Nom usuel :

Nom patronymique :

Prénom(s) :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Courriel :

déclare être candidat.e à l'élection du (de la) directeur(rice) du conseil du MEEF qui se déroulera le **02 mai 2016**.

Cette candidature doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée contre accusé de réception à l'adresse suivante :

Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines

Mme la Responsable scolarité du département SHS et de la filière métiers de l'enseignement

1 parvis Fernand Braudel

17042 La Rochelle

Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

La date limite de réception des candidatures est fixée au 14 avril 2016 , cachet de la poste faisant foi.

Fait à, le.....

Signature :

Annexe 3

Conseil du MEEF : Élection du (de la) directeur(rice)**PROCURATION**
Établir une procuration originale

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement peuvent voter par procuration écrite, datée et signée.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Je soussigné(e)

Nom usuel :

Nom patronymique :

Prénom :

donne procuration à

Nom usuel :

Nom patronymique :

Prénom :

membre du conseil du MEEF pour voter en mes lieu et place le **02 mai** 2016

pour l'élection du (de la) directeur(rice) du conseil du MEEF.

Fait à, le.....

Signature :